



## PROCES-VERBAL Conseil Communautaire du 12 juillet 2011 à 19h00

L'an deux mille onze, le 12 juillet à 19 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes «Cœur du Bocage» s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bressuire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BERNIER, Président.

### **ETAIENT PRESENTS**

<b><u>BOISME</u></b>	François GINGREAU, André GIRET, Patrice GAUTHIER, Yves MORIN, Sylvie OUDRY
<b><u>BRESSUIRE</u></b>	Jean-Michel BERNIER, Guy MAINGRET, Marie JARRY, Michel PANNETIER (jusqu'à 20h45), Christian GIRET, Pascale LEFEVRE, Jacqueline PILLOT (jusqu'à 20h55), Erik BERNARD, Pascale FERCHAUD, Emmanuelle MENARD, Christophe BEALU, Yannick CHARRIER, Michel GOULEAU, Jacques BROCHARD, Michel CHARRIER (jusqu'à 21h45), Marguerite DUBRAY, Jean-François MOREAU, Albert MERCERON
<b><u>CHICHE</u></b>	Bertrand CHATAIGNER, François MARY, Dominique BERTIN, Jean-Marie GROLLEAU, François CHOLOUX,
<b><u>COURLAY</u></b>	André GUILLERMIC, Suzanne CLOCHARD, Gilles GOBIN, Guy GUILLOTEAU, Jacky GOBIN, Pascal FUZEAU
<b><u>FAYE L'ABBESSE</u></b>	Myriam GUILLOTEAU (suppléante), Dominique REGNIER, Jean GELLE, Alain NAUDIN, Michel BIOTEAU

**ETAIENT ABSENTS/EXCUSES** : Gérard PIERRE, Jean BOULY, Pascale BAUDOUIIN

**POUVOIRS** : Michel PANNETIER à Christian GIRET (à partir de 20h45), Jacqueline PILLOT à Erik BERNARD (à partir de 20h55), Michel CHARRIER à Jacques BROCHARD (à partir de 21h45)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pascal FUZEAU, assisté des services de la Communauté de Communes sous couvert de l'Adjoint au Directeur Général des Services

**ASSISTAIENT EGALEMENT** : Jean-Claude GROLLEAU, Adjoint au Directeur Général des Services  
Delphine CHESSERON, Directrice de l'Administration Générale



Considérant que le quorum est atteint, M. le Président déclare que la séance est ouverte. Les suppléants sont présentés.

Aucune observation n'étant formulée, le Procès Verbal du Conseil Communautaire du jeudi 23 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

**Selon les dispositions de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des décisions prises en vertu de la délibération du 17 avril 2008 (cf. document joint en annexe).**

*Il revient notamment :*

*1 - sur l'aide à la location immobilière à l'EURL Soudinox sur @lphaparc à qui il a été accordé une aide de 12 000 € affectée à la diminution de ses charges locatives. Cette aide est versée au bailleur, à charge pour lui de la reverser au locataire sous la forme d'une diminution de loyer.*

*2 - sur la location d'un terrain de la plate forme logistique de Clazay à la SARL TPF. En effet, dans le cadre de l'obtention de marchés de fournitures de plaquettes bois, la société a besoin d'un espace de stockage. Comme le projet de Solarvoltaic rencontre des difficultés à se mettre en place, le terrain est pour le moment libre et il a été décidé par le Bureau Communautaire de le louer à TPF. La durée du contrat est de 12 mois.*

*Le compromis de vente avec Solarvoltaic n'avait pas été signé, cela permettait de chercher d'autres solutions. Deux autres clients industriels sont intéressés par le site.*

*Michel CHARRIER regrette que les décisions nationales viennent mettre en difficulté le projet de Solarvoltaic.*

*Monsieur le Président indique que le prix de rachat de l'électricité a fortement diminué (baisse de 0,45 € à 0,35 €).*

*François MARY précise que pour les particuliers en revanche, les prix restent très intéressants.*

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **ZONES DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN**

Dans le cadre de sa compétence « aménagement du territoire » la Communauté de Communes « Cœur du Bocage » réalise actuellement une étude préalable à la mise en place des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE). Après Appel d'Offres, le cabinet d'études ENCIS WIND a été retenu pour réaliser cette prestation.

La circulaire du 19 juin 2006 précise que le potentiel éolien est défini en fonction de trois critères :

- Le potentiel éolien de la zone
- Les possibilités de raccordement au réseau électrique
- La protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables historiques.

La loi « grenelle 2 » du 12 juillet 2010 complète la réglementation en imposant 4 critères supplémentaires :

- La sécurité publique
- La préservation de la biodiversité
- La préservation des sites archéologiques
- L'inscription des ZDE au schéma régional éolien.

Le cabinet d'études ENCIS WIND a donc analysé l'ensemble de ces critères sur le territoire et fait ressortir les zones potentielles. Dans un premier temps, une dizaine de zones avait été retenue. En affinant l'analyse et dans le cadre de l'échange qui a eu lieu avec les membres du comité de pilotage, certains éléments techniques et paysagers (fuseaux routiers, proximité de zones ornithologiques importantes, encerclement...) ont limité le nombre de zones. A noter que la zone des Galvestres à TERVES et BOISME a été intégrée puisqu'elle a déjà fait l'objet d'un permis de construire et qu'un second est cours d'instruction. De plus, une Zone de Développement de l'Eolien existe déjà sur le territoire, il s'agit de la zone des Versennes sur la commune de NOIRTERRE. Ce périmètre permet le développement éventuel de parcs éoliens supplémentaires.

*Les zones concernées sont les suivantes :*

- *Boismé : zone des Galvestres*
- *Bressuire : zone des Galvestres et de la petite Gatière*
- *Faye-L'Abbesse : zone des Brosses*
- *Chiché : zone du Haut Chausseraie et de la Thibaudière*

*Echéancier envisagé : dépôt du dossier en septembre 2011 – délais d'instruction de six mois.*

*L'étude technique a déterminé 12 zones potentielles, certaines présentaient un intérêt par leur surface et d'autres pas du tout.*

*Une commission présidée par André GUILLERMIC a examiné le dossier. Il y a eu une réunion publique. Les Conseils Municipaux ont été consultés pour qu'il y ait une cohérence sur le vote global. Chaque Conseil Municipal s'est donc positionné. Le rôle du Conseil Communautaire est de déterminer les Zones de Développement de l'Eolien à retenir sur le territoire.*

*André GUILLERMIC indique que le choix se fait à partir de trois critères : le vent, l'habitat et le paysage.*

*Suite aux différentes remarques de la commission, 10 zones étaient possibles sur les 12 proposées par le Cabinet d'études.*

*La zone des Galvestres à Terves doit être reprise dans les zones définies.*

*Sur la zone des Versennes à Noirterre, il y a déjà 18 éoliennes dont 3 sur Bressuire.*

*La démarche se déroule en deux temps :*

- détermination de la zone*
- dépôt du permis de construire*

*Le permis est ensuite délivré par la Préfecture.*

*Monsieur le Président fait un tour des communes pour connaître leur avis :*

*Bertrand CHATAIGNER indique qu'à Chiché, il y a eu discussion sur l'opportunité mais le vote a été favorable (17 oui et 2 abstentions). Les ZDE sont déjà des zones qui tiennent compte des contraintes. Il est vrai que les éoliennes se remarquent de loin mais il ajoute que cela vaut mieux qu'une énergie non renouvelable.*

*Des taxes seront reversées à la Communauté de Communes et peut-être même aux communes. Bertrand CHATAIGNER aimerait discuter de ces possibles retombées financières.*

*Jean-Michel BERNIER indique que la Communauté de Communes doit définir les zones mais les éoliennes seront montées quand la Communauté d'Agglomération sera créée, c'est elle qui décidera ensuite. Il y en a pour 5 ou 6 ans. Il estime normal qu'il y ait une retombée financière pour la commune qui implante et qui en subit les nuisances. Le problème demeure pour les communes avoisinantes qui ont autant d'inconvénients mais qui ne touche rien.*

*C'est une demande qui devra être étudiée (principe appliqué à la Chapelle Gaudin).*

*A Boismé, François GINGREAU explique que cela était simple. Sur le site des Galvestres, 1 mât sera installé sur Boismé et les autres mâts seront installés sur Terves et Chanteloup. Un permis de construire a déjà été déposé et accepté par le Préfet mais le projet a été revu à la hausse (éoliennes de 150 m). Il y a eu certaines réticences au sein du Conseil et notamment des questions relatives à la pollution visuelle. Cependant, le Conseil s'est positionné favorablement pour la zone des Galvestres.*

*Pour Bressuire, Michel PANNETIER indique que le projet des Galvestres a reçu un avis favorable du Conseil Municipal de Bressuire et de la commission consultative de Terves.*

*Michel GOULEAU explique que le site de la petite Gâtière à Breuil-Chaussée est ancien. Il y a des contraintes de gaz, de 2x2 voies et de couloir aérien mais il est tout de même possible d'installer 5 éoliennes (minimum pour un parc). Des opposants se sont faits connaître mais c'est la partie la moins habitée donc qui s'y prête le plus.*

*Monsieur le Président souligne que ces éoliennes seront implantées sur un point haut et seront donc très visibles.*

*Dominique REGNIER indique que Faye-l'Abbesse a émis un avis défavorable à la zone présentée (11 contre/2 abstentions), la zone sur Chiché est déjà en toute proximité de Faye l'Abbesse.*

*Elle explique le vote et les raisons pour lesquelles les élus en sont arrivés là.*

*Sur cette zone, il y a des nuisances déjà existantes :*

- des pylônes électriques*
- il y avait une société de récupération de munitions et le site est toujours pollué*
- il doit se réaliser également le projet de panneaux photovoltaïques sur 100 ha.*

*Par ailleurs, des éoliennes devraient être implantées à 500 m des habitations de plusieurs villages (une trentaine de maisons assez proches) et on constate récemment une baisse de l'immobilier dans les secteurs des zones éoliennes.*

*Depuis Faye-l'Abbesse, on voit déjà très bien le balisage des éoliennes de Noirterre et cela a interpellé le Conseil Municipal. La commune sera également impactée par l'hôpital et son réseau routier qui devraient entraîner la disparition de certaines fermes. Les élus y sont sensibles.*

*Par ailleurs, deux jours avant le vote du Conseil Municipal, un opérateur, Zelia, avait convoqué tous les propriétaires des secteurs concernés par l'éolien, et Dominique REGNIER a été surprise de l'attitude de cette société, qui connaissait déjà implantation possible de la zone.*

*Des questions ont été posées, des réponses données. Mais elle a eu l'impression que l'on achetait la conscience de l'exploitant, du propriétaire et de l'élu. Le gain d'une éolienne est pour les 2/3 pour le propriétaire et pour 1/3 pour l'exploitant. Dans le cas d'une cessation d'activité d'un exploitant, son repreneur ne bénéficiera pas des mêmes conditions financières car les terrains sont pris en l'état. Cela pourrait donc dévaluer la terre du propriétaire.*

*Elle a ressenti une relation basée sur l'argent avec un montant prévu pour le démantèlement.*

*Cette réunion a poussé les élus de Faye-l'Abbesse à avoir un débat sur l'éolien.*

*Dominique REGNIER indique qu'elle n'est pas nécessairement contre l'éolien mais qu'elle s'interroge. Elle regrette que ce débat sur l'éolien n'ait pas eu lieu dans les réunions communautaires relatives à la ZDE.*

*Elle souhaiterait que l'on réfléchisse à réduire la consommation d'électricité. Il y a des aberrations dans notre société (chauffage des terrasses parisiennes). L'énergie éolienne représente 25 % de l'énergie électrique mais cela ne remplacera jamais le nucléaire. L'éolien est une énergie intermittente qui nécessite des stockages dans des centrales thermiques charbon. Quid alors du CO<sup>2</sup> ?*

*L'ex-taxe professionnelle était très intéressante pour les communes où étaient implantées des éoliennes, aujourd'hui l'IFER l'est beaucoup moins (50 % pour le Département et 50 % pour la Communauté de Communes avec reversement possible sur la commune (30% dans la plupart des cas)).*

*Elle ajoute que l'éolien est une énergie coûteuse, qui ne remplacera pas le nucléaire et qui n'est pas si propre que cela. Des journaux comme le Monde ou Libération ont évoqué le coût très important de l'éolien.*

*L'académie de médecine s'est prononcée sur les éoliennes, elle préconise un éloignement de 1500 m des habitations (en Californie, on est à 3 km).*

*Pour conclure, elle souhaiterait que la collectivité mène un débat sur l'éolien. Peut-on s'en passer ? « Devons-nous vendre notre conscience, réduire notre capacité de réflexion, sacrifier notre bocage sur l'autel de la finance ? ».*

*Michel BIOTEAU indique que les conclusions de Dominique REGNIER vont plus loin que les propos du Conseil Municipal.*

*Concernant Courlay, André GUILLERMIC explique qu'il n'y avait pas de zones possibles sur Courlay.*

*Monsieur le Président précise que l'éolien est un des éléments pour remplacer le nucléaire mais pas le seul.*

*Il est favorable à certains éléments développés par Dominique REGNIER (enjeux financiers importants). Son inquiétude porte essentiellement sur l'aspect paysager du Bocage, un des principaux atouts de notre territoire.*

*Il faudra attendre la fin des lobbies pétroliers pour qu'il y ait à nouveau des recherches pour créer de nouvelles énergies propres et les contrats des éoliennes risquent de durer 20 ans au moins.*

*Il y a des énergies à développer (marées, photovoltaïque et géothermie). Aujourd'hui par manque de volonté scientifique et économique, la géothermie non polluante visuellement a été peu développée.*

*Il est favorable à la création d'une ZDE, mais reste méfiant concernant le paysage alors que l'on trouvera bientôt des énergies moins impactantes sur le plan visuel.*

*Concernant les déchets, il y a une révolution tous les 5 ans. Les modes de traitement des déchets évoluent sans cesse. Le système du SMITED, pourtant récent est déjà dépassé.*

*Pour les énergies propres cela évoluera aussi vite. On nous donnait 25 ans de réserves de gaz et de pétrole dans les années 70. Aujourd'hui en 2011, on nous en donne encore pour 40 ans. Qui croire ?*

*Pascale LEFEVRE estime que l'on ne peut pas se payer le luxe d'être sur une poudrière. La géothermie peut être intéressante mais peut-on se permettre d'attendre ? Des phénomènes comme Fukushima sont à prendre en compte.*

*Monsieur le Président regrette que Pascale LEFEVRE n'ait pas une position identique pour les antennes de téléphonie mobile.*

*Elle rétorque que l'on peut être d'accord avec des riverains pour considérer la téléphonie mobile comme une nuisance, on peut les entendre.*

*Monsieur le Président indique qu'à l'instar des antennes relais, si on écoute les riverains, on ne monte pas d'éoliennes.*

*S'ils ne réagissent pas, c'est souvent parce qu'ils ne sont pas au courant.*

*Monsieur le Président alerte ses collègues sur le déclin du photovoltaïque maintenant que le rachat est moins intéressant.*

*Dominique REGNIER, indique qu'avant la réunion avec Zelia, elle ne s'était pas penchée sur les enjeux et sur le coût de l'éolien.*

*Jean-Marie GROLLEAU indique que les opérateurs vont sortir l'électricité au même prix des éoliennes que des nouvelles centrales nucléaires.*

*Christophe BEALU explique que l'éolien ne remplacera pas le nucléaire. On recherche un mixte énergétique. Toutes les formes doivent être développées. L'éolien est une phase de transition vers d'autres énergies de demain. La géothermie, la méthanisation se développent. En tant que collectivité, on doit prendre toute notre place.*

*Erik BERNARD est favorable sur le fond aux énergies renouvelables mais il est contre le mitage d'éoliennes. Il est préférable, selon lui de densifier les parcs d'éoliennes sinon on verra des éoliennes de tout côté.*

*Il préférerait que l'on continue à densifier les zones sur Noirterre et la Chapelle Gaudin.*

*Jean-François MOREAU explique qu'à Noirterre, les riverains n'ont pas réagi par rapport au Parc éolien car ils étaient tous des agriculteurs impliqués et touchaient de l'argent. On parle d'extension du parc et on se rapproche de zones où habitent des néoruraux. Eux n'en veulent pas. A Noirterre, tout le monde est d'accord pour des énergies nouvelles, mais il faut aussi développer d'autres sources d'énergies. Les 18 éoliennes implantées devraient déjà faire du bruit, il est préférable d'attendre.*

*Emmanuelle MENARD souhaite savoir combien de foyer dessert une éolienne ?*

*Jean-François MOREAU précise qu'une éolienne de 2 MégaWatts alimente 2 500 foyers (sans chauffage).*

*Un parc comme Noirterre couvre 45 000 foyers en production globale à l'année.*

*Monsieur le Président explique que les producteurs vendent l'électricité à ERDF. L'électricité des éoliennes est introduit globalement dans le réseau. Les éoliennes ne tournent que 25 % du temps.*

*François MARY est favorable au bouquet énergétique (éolien, géothermie, photovoltaïque...) On a tous besoin d'électricité mais mieux vaut diversifier les sources de production.*

*Une éolienne est limitée quand il y a trop de vent pour qu'elle ne fasse pas trop de bruit. C'est une énergie qui fonctionne quand il y a du vent uniquement. On a maintenant des moyens de stocker l'énergie éolienne. Il reconnaît que dès qu'il y a une nouvelle technologie qui s'implante, les enjeux sont importants.*

*Monsieur le Président précise que l'éolien et le photovoltaïque sont les deux seules sources d'énergie que l'on peut arrêter immédiatement si besoin. Elles ne fonctionnent pas toujours car le besoin n'est pas régulier.*

*Christophe BEALU ajoute qu'il y a aujourd'hui des recherches importantes menées pour stocker l'électricité.*

*Les énergies renouvelables ne seront pas 100 % propres ou sans inconvénients. Il faut l'accepter sinon on bloquera notre développement.*

*Dominique REGNIER regrette que certaines technologies innovantes ne soient pas encouragées parce que les financiers profitent des bulles spéculatives.*

*Michel GOULEAU indique que tout développement industriel entraîne des nuisances. Mais cela est nécessaire.*

*Guy MAINGRET est favorable à la diversification des sources d'énergie. Le vrai débat porte selon lui sur le mitage de l'éolien et des fermes éoliennes. Il fait le parallèle avec les zones industrielles qui se sont créées, il y a 30 ans. La même problématique va se poser par rapport à un environnement qui n'est pas préparé à cela.*

*Jean-Marie GROLLEAU ne participera pas au vote.*

*Monsieur le Président rappelle que l'objectif est de définir des zones de développement éolien. On établit un schéma général de possibilité d'implantation d'éoliennes.*

*A l'issue des débats, les zones proposées sont donc les suivantes :*

- Boismé : zone des Galvestres
- Bressuire : zone des Galvestres et de la petite Gatière
- Chiché : zone du Haut Chausseraie et de la Thibaudière

**VOTE :**

**2 abstentions : Jean GELLE, Guy MAINGRET**

**5 contre : Myriam GUILLOTEAU, Michel BIOTEAU, Alain NAUDIN, Dominique REGNIER, Erik BERNARD.**

<b>ACHAT DES TERRAINS GAZEAU</b>
----------------------------------

M. GAZEAU a entrepris de mettre en vente les terres et des bâtiments de son exploitation agricole situées aux Touchelandières sur la commune associée de Terves.

Ces terres, à la fois en continuité immédiate des terres exploitées par le campus des Sicaudières et de la zone d'activités d'@lphaparc sont très intéressantes pour la Communauté de Communes.

D'une part, les parcelles qui jouxtent la zone d'activités peuvent permettre l'agrandissement de la zone. D'autre part, les terres restantes peuvent également permettre l'extension d'@lphaparc par l'intermédiaire d'un échange avec les terres de la Région située à l'est de l'entreprise CBI, au niveau de du futur échangeur de la 2 x 2 voies. Un accord de principe pour cet échange à d'ailleurs été donné par la Région.

Suite aux négociations engagées auprès de M. GAZEAU, il est proposé l'acquisition de l'ensemble des terres et bâtiments de l'exploitation pour le **prix de 230 000€**. Cette valeur supérieure à l'avis de France Domaine se justifie par le potentiel direct et indirect (via des échanges) des terres pour le développement économique de la collectivité.

**CADASTRE** : - 324 AB 53,54, 56, 57, 58, 129, 135, 144, 147, 149, 150;

- 324 BI 21, 119, 120, 165, 169, 171, 174, 175, 180, 181, 183, 190, 225, 285, 286,  
287, 288, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 327

**SUPERFICIE** : 305231 m<sup>2</sup> environ

**PRIX** : 230 000 €

**DOMAINE** : de 119 000 à 130 000 € les bâtiments, et de 60 000 € à 66 000 € pour les terres

*Guy MAINGRET explique que cela entre dans la réflexion sur le développement foncier et industriel de la Communauté de Communes, suite à l'arrivée de la 2x2 voies dans cette zone. Il y a de plus en plus de sollicitations sur ce périmètre. Il est souhaitable d'anticiper afin d'éviter de faire des erreurs pour demain.*

*Guy MAINGRET présente le plan. Certains terrains appartiennent au campus des Sicaudières et donc à la Région Poitou-Charentes.*

*Il y a eu des rencontres avec la Région qui s'est dit favorable pour céder à la Communauté de Communes des parcelles au nord de la route de Nantes (38 ha) à condition de trouver*

*des terrains à proximité en échange. Une opportunité s'est présentée aux Touchelandières. La SAFER est propriétaire d'une partie des terres, qu'elle a en portage (17ha).*

*Il s'est présenté l'opportunité d'acquérir 30,5 ha appartenant à M. Gazeau en prolongement de l'exploitation du Campus des Sicaudières. La Région est donc favorable. Sur les terrains Gazeau, nous avons également l'opportunité d'une extension industrielle de la zone @lphaparc sud.*

*Cela permettrait d'augmenter notre capacité de 45 hectares.*

*Les corps de ferme sont également concernés.*

*Monsieur le Président indique que la Région nous a accordé une facilité. Elle a promis la rétrocession immédiate de 3 à 3,5 ha si besoin. Il tient à remercier la Région Poitou-Charentes qui n'a considéré que la valeur agricole des terrains et non la valeur économique.*

*Le compromis avec M. Gazeau s'élève à 230 000 €.*

*Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'acheter ces terrains ou de les faire acheter par la SAFER (compte tenu des difficultés rencontrées précédemment). Il faut voir avec eux quel est le processus le plus intéressant (achat ou portage SAFER). Tant que le problème de l'agriculteur exploitant n'est pas réglé, c'est la SAFER qui est propriétaire.*

*Dans le 1<sup>er</sup> temps, il faut acheter les terrains puis on procédera aux échanges avec la Région quand tout sera réglé avec le fermier.*

*Alain NAUDIN s'interroge sur le rôle de la SAFER. Il indique que cet organisme a du mal à vivre aujourd'hui. Elle s'immisce dans de nombreuses opérations. Il alerte sur le fait que la SAFER peut y trouver son compte mais il faut que la Communauté de Communes le trouve également. Elle a des textes juridiques à respecter, elle doit motiver sa préemption. C'est un interlocuteur ordinaire.*

*Monsieur le Président précise que les terres sont en dehors de la ZAD. Elles sont strictement agricoles et elles n'ont pas de vocation économique. Si un propriétaire se déclare, la SAFER doit faire le tri entre les déclarants. Elle peut donner préférence aux propriétaires fonciers.*

*Guy MAINGRET indique qu'il faut l'aval des organisations agricoles sinon elles peuvent bloquer le projet via la SAFER. Il y a moins de risques à passer par son intermédiaire. Il n'y a rien d'obligatoire mais c'est fortement recommandé.*

## **PERSONNEL**

### **MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU REGIME INDEMNITAIRE – AJUSTEMENT CONCERNANT LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION**

Par délibération en date du 17/02/2005 le Conseil Communautaire avait approuvé le nouveau régime indemnitaire de la collectivité pour l'ensemble des agents.

S'agissant en particulier des **adjoints d'animation** (filière animation, catégorie C), la DCC avait fixé un montant maximum individuel correspondant au coefficient d'ajustement de **5** (coefficient compris entre 0 et 8).

Or, par décision évoquée lors du Bureau Communautaire en date du 7 juillet dernier, il est convenu par M. le Président qu'une augmentation du régime indemnitaire sera effectuée au profit des agents du Centre Aquatique « Coeur d'O » en fonction de MNS pour corriger « l'**indemnité de natation** » ne pouvant plus être versée en l'état.

Montant de cette augmentation : **+40 € / ms** pour tout MNS à TC.

Ce montant venant en dépassement du maximum voté en 2005 pour les adjoints d'animation, il est demandé à l'assemblée de **porter le coefficient à « 8 »** afin de pouvoir verser la même prime à tous les agents remplissant les fonctions.

Date d'effet : **1<sup>er</sup> avril 2011**

Il suffit pour cela de modifier en conséquence la délibération initiale et de l'actualiser avec les nouveaux grades et les nouveaux montant de référence ci-dessous.

Le chapitre « 5.2. Les cadres d'emplois des agents et des adjoints d'animation » devient « 5.2 cadre d'emploi des adjoint d'animation » :

- Versement de l'I.A.T. pour les grades :
  - Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe
  - Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe
  - Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe
  - Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe
- Nouveau coefficient d'ajustement : **x 8** (au lieu de 5).
- Montants de référence annuels actualisés 01/01/2011 :
 

Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	: 449,28€
Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	: 464,60 €
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	: 469,67 €
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	: 476,10 €
<b>Animateur jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon</b>	<b>: 588,69 €</b>

*Monsieur le Président rappelle qu'il a été missionné par le Bureau Communautaire avec Bertrand CHATAIGNER pour rencontrer les maîtres nageurs de « Coeur d'O » concernant les indemnités pour leçons de natation. Jusque-là les maîtres nageurs donnaient des leçons en-dehors de leurs temps de travail et bénéficiaient d'une prime d'environ 240 € par mois.*

*Il a été négocié une indemnité de 40 € par mois au lieu des 240 € mais les leçons de natation se feront sur le temps de travail. Le personnel d'accueil aura également 15 € supplémentaires.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité des votants**

#### **DIVERS**

**AVIS PORTANT SUR LA PROPOSITION DE PERIMETRE, AFFECTANT LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES « COEUR DU BOCAGE » FIGURANT DANS LE  
PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE  
DES DEUX-SEVRES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5210-1-1 ;

**Vu** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 et notamment son titre 3 ;

**Vu** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres réceptionné en Mairie le 17 mai 2011.

Exposé préalable : le Président rappelle à l'Assemblée que la Préfète des Deux-Sèvres a fait parvenir au Conseil Communautaire le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont chaque membre du Conseil a pu prendre connaissance (consultable à l'Administration Générale).

Le projet de SDCI propose pour le nord-ouest du département, le regroupement des Communautés de Communes : Coeur du Bocage, Delta Sèvre Argent, Terre de Sèvre et de l'Argentonnais (pour partie) dans une Communauté d'Agglomération de 72 220 habitants.

« Il s'agira d'une Communauté d'Agglomération innovante par son caractère rural marqué à l'échelle d'un bassin de vie cohérent : son périmètre reprendrait au nord-est les anciennes limites du Pays du Bocage et traduirait les liens économiques avec les communes de Terre de Sèvre. Elle assurerait un développement comparable à celui des départements voisins tout en renforçant le poids économique du nord des Deux-Sèvres. » (SDCI)

En application des dispositions de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales figurant à l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce projet de schéma, qui a été présenté à la Commission Départementale de la coopération intercommunale, doit, dans un délai de 3 mois à compter de sa réception, être, pour chacune des propositions intéressant la Communauté de Communes, soumis à l'avis de son Conseil Communautaire.

Aux termes du même article 35 susvisé de la loi du 16 décembre 2010, « à défaut d'avis rendu dans ce délai de 3 mois (de réception du projet de schéma) l'avis (du Conseil) est réputé favorable ».

Il appartient au Conseil d'identifier les propositions, figurant dans le projet de schéma, qui concernent la commune, de se prononcer par délibération motivée sur chacune d'elle et de proposer, le cas échéant, une alternative qui lui apparaîtrait souhaitable.

*Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit de voter pour le périmètre de la future Communauté d'Agglomération et demande aux Maires des différentes communes membres le positionnement de leurs Conseils Municipaux.*

*Les communes de Chiché, Courlay et Bressuire ont voté à l'unanimité pour le projet présenté.*

*Faye-L'Abbesse a émis 10 votes favorables et 3 abstentions et Boismé : 11 votes pour et 3 contre.*

*Monsieur le Président rappelle l'importance de cette décision qui engage le territoire pour de nombreuses années. Il remercie les élus en tant que Conseiller Municipal d'avoir abordé également ce projet de façon très majoritairement favorable. Chez nos voisins proches, l'idée fait son chemin. Le périmètre se précise.*

*Il indique que Neuvy Bouin et la Chapelle Gaudin ont demandé à intégrer le périmètre de l'agglomération du Bocage. Certaines autres communes sont intéressées mais cela reste à discuter.*

*Monsieur le Président est favorable à l'intégration d'autres communes mais elles doivent avoir un attachement sociologique et économique au Bocage. Les communes qui font la demande par défaut ne seront pas accueillies.*

*L'engagement qui est pris est important. Le Président rappelle que « Cœur du Bocage » est une jeune Communauté de Communes puisqu'elle aura 10 ans en fin d'année 2011.*

*On parle déjà de la faire évoluer fortement vers une Communauté d'Agglomération. On se trouvait bien ensemble, beaucoup de projets ont été menés avec réussite. Pourquoi ne continue t-on pas comme ça ? La question mérite d'être posée.*

*Avec la Communauté d'Agglomération, on s'engage dans une autre dimension géographique avec d'autres difficultés, non liées à l'exercice des compétences. Cependant, dans le Bocage, les élus ont l'habitude de s'entendre sur l'essentiel mais aussi sur les détails.*

*La gouvernance pose des interrogations (affaiblissement de la représentativité des communes), c'est pourquoi il faut y réfléchir en amont. Les communes garderont des relations importantes notamment au plan humain et social mais les grands enjeux seront traités à un autre échelon.*

*Cette échelle d'intercommunalité s'impose à nous, on aura bientôt plus le choix. Il faut savoir évoluer même s'il aurait été plus simple de continuer à travailler à l'échelle de la Communauté de Communes. Monsieur le Président rappelle qu'il n'était pas favorable au Pays du Bocage actuel qui ne correspondait pas, selon lui, à un territoire cohérent. La Préfète propose aujourd'hui un territoire plus homogène .*

*L'avantage du Bocage est que les élus ont envie de travailler ensemble, ce qui n'est pas le cas partout.*

*Les élus du territoire savent anticiper, travailler ensemble mais rester proches de la base, à l'écoute de leurs concitoyens.*

*Il se constitue au Nord du Bocage des structures fortes (Choletais), il faudra pouvoir se positionner par rapport à ces entités pour continuer à exister. L'arrivée de la 2x2 voies est un élément déterminant. Ce doit être un élément d'aspiration et non de rejet vers Cholet ou Nantes.*

*Certains élus se sont abstenus au niveau communal. La Communauté de Communes est une autre structure dans laquelle on discute d'économie, de grands services. Il faut s'interroger sur sa capacité à l'avenir, à relever ces défis là.*

*Bertrand CHATAIGNER estime que c'est le cours de l'histoire. Il faut aller vers cette agglomération car c'est la réunion d'une population avec des valeurs communes, un territoire homogène. Quand on se regroupe, on est toujours plus fort. Cependant, tout n'a peut-être pas été pensé. On procède très rapidement sans avoir réfléchi à ce que nous*

*allions faire ensemble. Il faudra élaborer des projets communs utiles pour tous, comme la poursuite de la RN 249.*

*Par ailleurs, la gouvernance interroge. Quel sera le poids des petites communes rurales ?, il y aura un déséquilibre dans la représentation des délégués. A Chiché, les conseillers passeront de 6 délégués à 1 seul. La proportion n'est plus la même et cela pose question.*

*Monsieur le Président indique qu'il est proposé d'adjoindre aux Conseillers Communautaires, des Conseillers Municipaux dans les commissions.*

*Pour revenir sur la 2x2 voies, il précise qu'il y a eu récemment des réunions sur la traversée de St Sauveur.*

*Faut-il engager des travaux et des millions d'euros, compte tenu des contraintes imposées de la DIRCO ?*

*L'enjeu de la RN249 est-il une nouvelle route ou le doublement de la route actuelle avec des déviations ? (Il passe au moins 6 camions à + de 130 kilomètres/heure).*

*Monsieur le Président est pessimiste sur la réalisation d'une 2x2 voies au vu du courrier de la Ministre Kosciuszko Morisset.*

*La solution est peut-être d'y aller par morceau. La 2x2 voies arrivera en 2012 à Bressuire pourquoi ne pas la prolonger par une première déviation de St Sauveur, puis de Chiché.*

*On a peut-être plus de chances, on peut envisager des contrats avec la Région et le Département (participation financière) qui peuvent déclencher des opérations de quelques kilomètres. Cela permettrait d'avancer dans les régions plus dangereuses.*

*Christian GIRET précise que la DIRCO impose des contraintes importantes car il s'agit d'une route de grand trafic : 10 000 véhicules/jour. Les habitants de St Sauveur s'inquiètent. Entre 2008 et aujourd'hui, il y a eu une augmentation de 20 % du trafic. Il est favorable au doublement de la voie actuelle hors agglomération comme cela a été fait entre Nantes et Rennes.*

*Concernant Courlay, André GUILLERMIC indique que le projet de Communauté d'Agglomération a été largement évoqué. Les élus ont mis en avant les mêmes interrogations qu'ailleurs quant à la proximité, la gouvernance et le choix des compétences. Les interrogations ont vite laissé place aux enjeux économiques, et culturels pour développer des projets. Lorsqu'il y a aura des idées à faire avancer, les élus auront plus de poids au sein de l'agglomération. Un tel projet ne l'inquiète pas car les élus du Bocage ont déjà pris l'habitude de travailler ensemble au sein du Pays. Il reste cependant un chantier important pour fixer les règles de travail communes.*

*Le Président confirme que dans le Bocage, on sait écouter l'autre, il n'y a pas de blocage politique.*

*A Boismé, François GINGREAU précise que les élus ont émis une remarque sur la représentativité des communes dans leur délibération. Ils auraient aimé que l'on oblige les plus petites communes à se regrouper pour assurer une meilleure représentativité. Il est aberrant de voir certaines petites communes être autant représentées que des communes moyennes (Ulcot et la chapelle St Laurent : 1 représentant chacune).*

*Monsieur le Président acquiesce et ajoute que cela aurait dû s'accompagner d'une réforme des Conseils Municipaux. La crainte n'est pas dans la représentation des communes. Si on sait se faire entendre, on sera écouté. Le problème est pour ceux qui restent simples Conseillers Municipaux. Dans les enjeux de compétences, il faut maintenir des compétences fortes dans les communes (voirie, scolaire...) car cela maintiendra l'activité des communes.*

*En France, on a le record de communes. 22 000 communes font moins de 500 habitants.*

*En Allemagne, les Conseillers Municipaux sont 9 pour 30 000 habitants.*

*Dominique REGNIER indique qu'à Faye-l'Abbesse, l'interrogation porte sur l'éloignement de l'autorité qui va décider pour le citoyen lambda. Il faudra imaginer une Mairie où les services de l'agglomération seront représentés.*

*Michel BIOTEAU explique qu'il s'est abstenu en Mairie mais qu'il est plutôt favorable en terme de politique économique (contreponds à Cholet). La procédure en revanche lui déplaît. Il aurait aimé que la Préfète nous propose des schémas et que les élus, posent un acte véritable pour décider de créer cette agglomération.*

*Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une proposition de territoire. Chez nos voisins, le schéma de la Préfète est battu en brèche. Il sera difficile en CDCI de trancher. Que décidera t'on ? Ce serait un déni de démocratie de ne pas suivre l'avis des communes. Au-dessus de 5 000 habitants, les Communautés de Communes ont le droit de s'accrocher à leur territoire. Pour les plus petites Communautés de Communes, c'est différent.*

*Selon lui, le choix de la CDCI ne sera pas simple. Mais s'il n'y a pas d'obligation, les élus de la CDCI ne pourront pas aller à l'encontre de l'avis des collègues de terrain.*

*La Préfète avait été plus globalisante lors de la première réunion et est revenue en arrière à la deuxième réunion qui a produit le schéma départemental. Curieusement, un certain nombre de voix s'est élevé contre ce retour en arrière.*

*En cas de changement de majorité aux prochaines élections présidentielles, la réforme territoriale ne sera pas remise en cause. C'est une volonté globale des élus nationaux, du Gouvernement et de l'Etat.*

*Il rappelle qu'un groupe de travail élargi a commandé par le biais des 4 Communautés de Communes une étude financière. Le simple fait de se transformer en une Communauté d'Agglomération, passera la recette de DGF de 6 millions à 9 millions d'euros.*

*L'unification des compétences sera le point le plus délicat. Il y aura courant septembre une réunion des Maires et en octobre-novembre, une grande réunion à Bocapôle invitant le monde associatif, économique... pour discuter de l'opportunité de cette création et travailler en groupe sur ce qu'ils attendent d'une telle structure. On a toute l'année 2011 et 2012 pour réfléchir à cela. Nous serons à nouveau consultés courant du 1<sup>er</sup> semestre 2012 par la Préfète.*

*Yves MORIN indique que la Chapelle Gaudin a déjà le même code postal que Bressuire.*

*Monsieur le Président indique que pour Geay, il n'y a pas eu de contacts pour le moment.*

*Il conclut en disant que l'avenir nous dira si nous avons eu raison.*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :**

**- d'émettre un avis favorable sur la proposition de périmètre d'une Communauté d'Agglomération du Bocage affectant la Communauté de Communes « Coeur du Bocage » selon la proposition contenue dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Deux-Sèvres ;**

**- de faire part de son accord d'ouverture à d'autres communes limitrophes situées dans le bassin de vie et qui en feraient la demande, telles que Neuvy Bouin et la Chapelle Gaudin.**



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

*Le Président souhaite de bonnes vacances à l'ensemble des élus.*

-----  
☞

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Pascal FUZEAU

Jean-Michel BERNIER